

Mars 2015

La santé observée dans les Pays de la Loire

Médecins

L'essentiel

- ▶ Au 1^{er} janvier 2014, la **France** compte 219 800 médecins en activité, leur nombre ayant doublé depuis le début des années 1980. Entre 1996 et 2014, l'effectif global a augmenté de + 26 100, cette croissance bénéficiant essentiellement au secteur hospitalier. Les médecins libéraux ne représentent plus que 54 % des effectifs totaux en 2012.
- ▶ Le *numerus clausus* (nombre d'étudiants admis en deuxième année de médecine) s'élève à 7 492 en 2014, contre 3 500 en 1993.
- ▶ La médecine générale est la spécialité la plus nombreuse (102 140 praticiens au 1^{er} janvier 2014). L'effectif des spécialistes en médecine générale est inférieur à celui des autres spécialistes (respectivement 46 % et 54 % des effectifs totaux en 2014), qui se répartissent entre les spécialités dites médicales (67 000), chirurgicales (25 800), la biologie médicale (2 700), la psychiatrie (14 800), la médecine du travail (5 700) et la santé publique (1 700).
- ▶ 10 360 médecins libéraux et salariés exercent dans les **Pays de la Loire** en 2014. La Loire-Atlantique et le Maine-et-Loire ont des densités proches de la moyenne nationale. En revanche, dans les trois autres départements, les densités sont nettement inférieures, particulièrement en Mayenne.
- ▶ 3 200 généralistes et 2 300 spécialistes exercent à titre libéral. Les établissements publics de santé emploient 2 800 médecins (ETP), dont 1 800 praticiens hospitaliers et les Établissements de santé privés d'intérêt collectif (Espic) 328.
- ▶ La région dispose de deux facultés de médecine (Nantes et Angers), avec un *numerus clausus*, respectivement, de 218 et 170 étudiants admis en deuxième année de médecine en 2014.

Situation en France

Données générales

► Au 1er janvier 2014, la France compte 219 800 médecins libéraux et salariés en activité [1], leur nombre ayant doublé depuis le début des années 1980. La croissance des effectifs a été particulièrement forte entre 1980 et 1990 (+ 5 % par an). L'augmentation des effectifs a nettement ralenti ensuite. Au cours des dix dernières années, les effectifs ont progressé au rythme de + 0,6 % par an [2], croissance qui a bénéficié essentiellement au secteur hospitalier.

Depuis 1996, l'effectif de médecins libéraux est resté pratiquement stable [3]. 54 % des médecins exercent en libéral en 2012 contre 60 % en 1996 (Fig1).

Les dernières projections d'effectifs médicaux à l'horizon 2030 avaient anticipé une baisse des effectifs à partir de 2006, alors que le nombre de médecins en activité continue d'augmenter chaque année. Le premier facteur explicatif est l'influence de l'âge de départ à la retraite, les médecins, comme les autres actifs, ayant retardé l'âge de leur départ. La croissance observée s'explique aussi par l'influence de l'installation de médecins à diplômes étrangers (de nationalité française ou pas), autorisés à exercer en France, et non pris en compte dans le modèle de prévision (Fig2) [4].

► L'âge moyen des médecins augmente, la proportion de médecins âgés de 50 ans ou plus étant passée de 33 % en 2000 (France métropolitaine) à 61 % en 2014 (France entière). Plus du quart des médecins en exercice sont âgés de 60 ans ou plus en 2014 (26 %) contre 7 % en 2000 [1] [5].

► Les femmes représentent 43 % des effectifs médicaux en 2014 (France entière) contre 36 % en 2000 (France métropolitaine). Parmi les praticiens de moins de 45 ans, 57 % sont des femmes [1] [5].

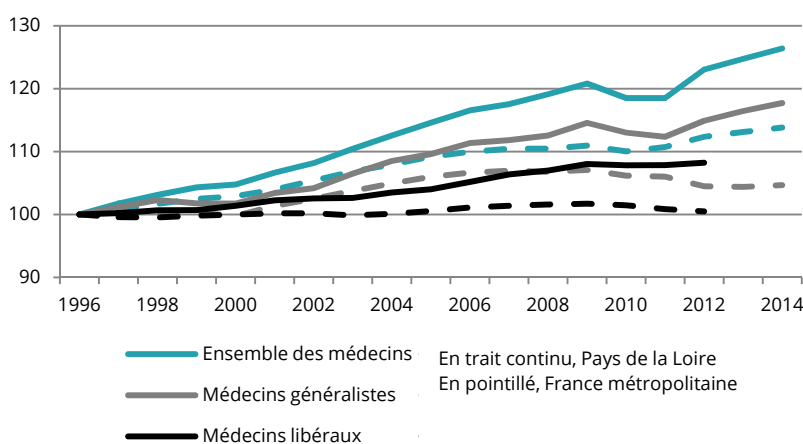
► Les conditions de cumul des droits à la retraite et d'une activité libérale ou dans un établissement de santé se sont profondément assouplies, et l'effectif des médecins en retraite qui continuent à exercer une activité de soins est en forte croissance (13 000 médecins en 2014), 85 % d'entre eux ayant une activité libérale [6].

► Environ 11 300 médecins exercent au sein des services de santé au travail (5 800), en Protection maternelle et infantile (PMI) et planification familiale (3 700), ou pour la santé scolaire et universitaire (1 700). 2 500 médecins sont employés dans les organismes de sécurité sociale [1].

► De manière générale, la formation médicale ouvre à des formes d'exercice très diversifiées aussi bien en termes de statuts (libéral, salarié, mixte), que de lieux d'exercice (cabinet libéral, établissement de santé, Ehpad, administrations publiques, industrie pharmaceutique, assurances...) ou de types d'activités (soins, prévention, mais aussi conseil, épidémiologie, planification...), sachant que les situations de multi activités sont fréquentes.

Fig1 Évolution des effectifs de médecins (base 100=1996)

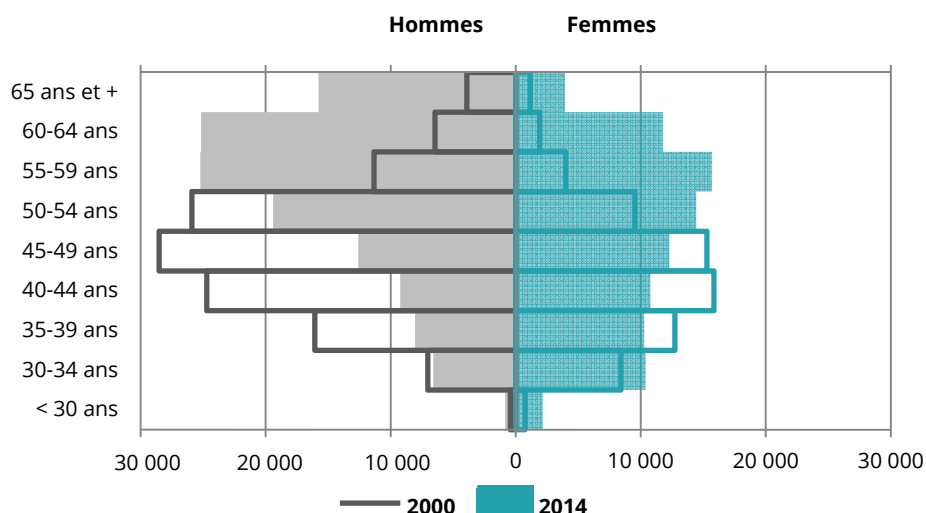
Pays de la Loire, France métropolitaine (1996-2014)



Sources : Adeli (Drees), RPPS (Drees), Snir (Cnamts)

Fig2 Pyramide des âges des médecins

France métropolitaine (2000, 2014)



Sources : Adeli, RPPS (Drees)

Formation initiale et continue

► Le cursus universitaire menant au diplôme d'État de docteur en médecine dure au minimum neuf années et comprend trois cycles. À l'issue d'une première année commune à plusieurs professions de santé (PACES), l'accès à la deuxième année est soumis à un concours, le nombre d'étudiants admis (*numerus clausus*) étant fixé depuis 1971 par le ministre chargé de la santé, et par celui chargé de l'enseignement supérieur. Le *numerus clausus* s'élevait à 8 500 au début des années 1970 et a diminué jusqu'au seuil de 3 500 en 1993. Il augmente régulièrement et atteint 7 492 en 2014 (Journal officiel).

► Depuis 2004, l'ensemble des étudiants doivent se soumettre aux épreuves classantes nationales (ECN) à la fin du deuxième cycle. Ils choisissent, en fonction de leur classement aux ECN, une discipline et un lieu de formation. Les étudiants intègrent alors le troisième cycle des études médicales, avec le statut d'interne, commun à tous les étudiants (quelle que soit leur spécialité). L'internat se déroule en trois ans pour la médecine générale, quatre ou cinq ans pour les autres spécialités, avec des stages semestriels en services hospitaliers, cabinets médicaux (médecine générale), organismes de santé publique, services de médecine du travail... L'effectif des internes (26 000 en 2012) est en forte progression (+ 39 % depuis 2004), suite à l'augmentation importante du *numerus clausus* [7].

► Comme l'ensemble des professions de santé, les médecins (libéraux et salariés) ont une obligation de mise à jour de leurs connaissances et d'évaluation de leurs pratiques, à travers ce que l'on appelle aujourd'hui le développement professionnel continu. Ce dispositif se substitue à la formation médicale continue (FMC) et à l'évaluation des pratiques professionnelles (EPP).

Les spécialités médicales

► La médecine générale est la spécialité la plus nombreuse (102 140 praticiens au 1^{er} janvier 2014). Depuis la fin des années 1990, l'effectif des spécialistes en médecine générale est devenu inférieur à celui des autres spécialistes, respectivement 46 % et 54 % des effectifs totaux en 2014 [1] [2]. Les autres spécialistes se répartissent entre spécialités médicales (67 000), chirurgicales (25 800), la biologie médicale (2 700), la psychiatrie (14 800), la médecine du travail (5 700) et la santé publique (1 700).

La psychiatrie est la spécialité qui a l'effectif le plus important, après la médecine générale, devant l'anesthésie réanimation (11 000), l'imagerie médicale (8 500), la pédiatrie (7 700), et la cardiologie (6 800) [1].

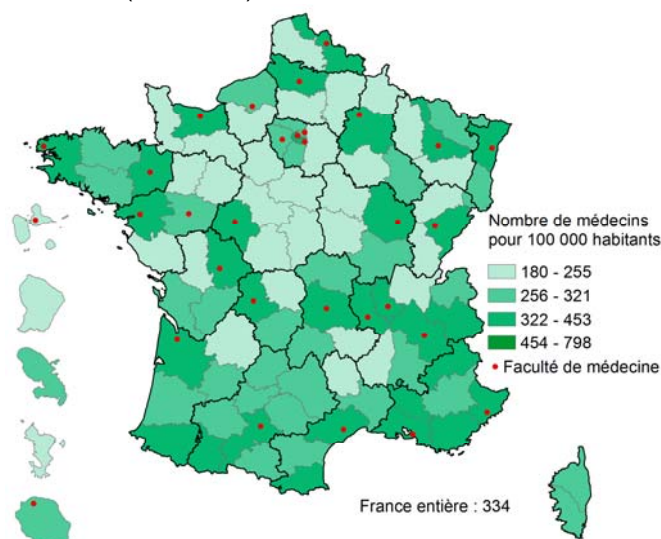
Densité médicale

► Au sein de l'Union européenne, la France occupe une position intermédiaire en matière de densité médicale (307 médecins pour 100 000 habitants en 2011). Les pays ayant les plus fortes densités sont l'Autriche (482 médecins pour 100 000 habitants en 2011), l'Italie et la Lituanie (410). Le nombre de médecins par habitant est moins élevé en Pologne (219), en Roumanie (239), en Slovénie (250), au Royaume-Uni et au Luxembourg (276) [8]. Aux États-Unis, la densité de médecins par habitant (246) est inférieure de 25 % par rapport à la moyenne française [9].

A l'intérieur du territoire national, la densité médicale varie de 1 à 4 selon les départements (Fig3), les situations extrêmes étant celles de Paris (près de 800 médecins pour 100 000 habitants) et du département de l'Eure (180 médecins). La densité médicale totale est sensiblement plus élevée dans les départements qui disposent d'une faculté de médecine. La région Centre concentre les départements ayant la plus faible densité en métropole [1].

Fig3 Densité de médecins

France (01/01/2014)



Source : RPPS (Drees)

L'exercice libéral

► En 2012, l'assurance maladie dénombre 117 100 médecins ayant un exercice libéral (exclusif ou non), 61 600 médecins généralistes - y compris les médecins ayant un mode d'exercice particulier (Mep) exclusif - et 55 500 spécialistes [3].

► La médecine générale représente 53 % des effectifs de médecins libéraux, les autres spécialités médicales 26 %, les spécialités chirurgicales 16 %, et la psychiatrie 5 %. La spécialité qui a l'effectif le plus important, après la médecine générale, est la psychiatrie (6 200 praticiens), devant la radiologie (5 400), l'ophtalmologie (4 800), la cardiologie (4 600), la gynécologie-obstétrique (3 900), et l'anesthésie-réanimation (3 500) [3].

► La rémunération des médecins libéraux dépend de la nomenclature générale des actes professionnels (NGAP) pour les actes cliniques, et de la classification commune des actes médicaux (CCAM), pour les actes techniques et d'explorations, selon une tarification à l'acte. Les tarifs des actes sont déterminés dans le cadre des conventions signées entre l'assurance maladie et les représentants syndicaux des professionnels de santé libéraux.

Certains praticiens ont la possibilité d'appliquer des honoraires supérieurs aux tarifs fixés par l'assurance maladie (secteur 2) : 6 % des généralistes (hors Mep), 10 % des omnipraticiens et 42 % des autres spécialistes sont dans ce cas. Le pourcentage de professionnels en secteur à honoraires libres varie fortement selon les zones géographiques et selon les territoires. 62 % des spécialistes libéraux sont à honoraires libres en Ile-de-France contre 19 % seulement en Bretagne. La chirurgie plastique, l'urologie et la chirurgie maxillo-faciale sont les spécialités pour lesquelles on observe la plus forte proportion de médecins en secteur II (plus de 85 %) contre moins de 10 % pour la médecine nucléaire, la néphrologie et la radiothérapie [3].

► Pour suppléer les médecins (congrés, formations...), des praticiens exercent avec un statut de remplaçant au sein des cabinets médicaux (10 500 en 2014) [6].

Les établissements de santé

► Les établissements publics de santé emploient 63 830 personnels médicaux (ETP) en 2012, dont 40 000 praticiens titulaires plein temps et temps partiel, et 5 000 médecins hospitalo-universitaires (3 000 titulaires et 2 000 non titulaires) [7]. Malgré une croissance importante de leurs effectifs au cours des quinze dernières années, une partie importante des postes de praticiens hospitaliers sont vacants, en particulier en radiologie et psychiatrie (respectivement 35,5 % et 26,5 % en 2009) [10]. Les établissements publics de santé emploient également des médecins non titulaires avec un statut d'assistant, de contractuel, d'attachés (19 800 postes), et font aussi appel à des médecins libéraux [7].

- Les Établissements de santé privés d'intérêt collectif (Espic) emploient des médecins salariés (7 700 ETP en 2012) mais également des médecins libéraux (3 700) [7].
- Enfin, dans les cliniques privées, les médecins exercent essentiellement avec un statut libéral (36 000). On dénombre cependant 2 400 médecins (ETP) exerçant comme salariés, au sein des départements d'information médicale, comme hygiénistes... [7].

Représentation professionnelle

- A travers les missions qui lui sont confiées, la profession médicale a toujours occupé un rôle influent au sein du corps social, et dispose de plusieurs modes de représentation qui se sont constitués au fil du temps, pour la défense des intérêts matériels et scientifiques de la profession (syndicats et sociétés savantes), pour garantir le respect des règles déontologiques et de probité et s'assurer des connaissances des praticiens (Conseil de l'ordre), et, plus récemment, pour contribuer à l'organisation des soins (unions régionales des professionnels de santé-médecins libéraux).
- En ce qui concerne l'exercice libéral, les représentants syndicaux sont les interlocuteurs de l'assurance maladie (Union nationale des caisses d'assurance maladie) pour négocier le contenu des conventions qui encadrent l'activité médicale et déterminent les tarifs des actes médicaux. La création des unions professionnelles de médecins libéraux (URML) est intervenue en 1994. La loi Hôpital, patients, santé, territoires de juillet 2009 a transformé les URML en URPS (unions régionales des professionnels de santé), cette forme de représentation étant alors étendue à l'ensemble des professions de santé ayant un exercice libéral. Les URPS participent à la mise en œuvre du Projet régional de santé des agences régionales de santé (ARS), à l'analyse des besoins de santé, à l'organisation de l'exercice professionnel... et peuvent signer des contrats d'objectifs et de moyens avec les ARS.

Situation en Pays de la Loire

- Le nombre total de médecins en activité est passé de 8 200 en 1996, à 10 360 en 2014 (+ 1,3 % par an) [2]. En matière de densité médicale, la situation est fortement contrastée à l'intérieur de la région : la Loire-Atlantique et le Maine-et-Loire, respectivement 338 et 309 médecins pour 100 000 habitants au 1^{er} janvier 2014, ont des densités proches de la moyenne nationale (334 médecins pour 100 000 habitants). En revanche, dans les trois autres départements, les densités sont nettement inférieures (199 médecins pour 100 000 habitants en Mayenne, 221 en Vendée, et 237 en Sarthe) [1].
- On dénombre 3 200 généralistes (dont 371 MEP exclusif) et 2 300 spécialistes libéraux dans les Pays de la Loire en 2012. Les effectifs ont augmenté respectivement de + 0,3 % par an pour les généralistes (hors MEP), et + 0,7 % pour les autres spécialistes depuis 1996 [3].
- Les établissements publics de santé emploient 2 800 médecins (ETP), dont 1 800 praticiens hospitaliers. 193 médecins ont un statut hospitalo-universitaire. 328 médecins salariés exercent dans les ESPIC. 1 530 médecins libéraux ont une activité en clinique privée [7].
- La région dispose de deux facultés de médecine (Nantes et Angers), avec un *numerus clausus*, respectivement, de 218 et 170 étudiants admis en première année de médecine en 2014 (Journal officiel).

Définitions

Les définitions peuvent être consultées en ligne sur www.santepaysdelaloire.com/chiffres-et-donnees-de-sante.

- ▶ Classification commune des actes médicaux (CCAM)
- ▶ Conventions médicales
- ▶ Densité de professionnels de santé
- ▶ Développement professionnel continu (DPC)
- ▶ Diplôme d'études spécialisées, complémentaires (DES, DESC)
- ▶ Épreuves classantes nationales (ECN)
- ▶ Établissements de santé privés d'intérêt collectif (Espic)
- ▶ Libéral - Professionnel de santé libéral
- ▶ Médecin généraliste
- ▶ Nomenclature générale des actes professionnels (NGAP)
- ▶ Ordres professionnels
- ▶ PACES
- ▶ Praticien hospitalo-universitaire
- ▶ Union régionale des professionnels de santé libéraux (URPS)

Pour en savoir plus

- ▶ Drees : <http://drees.social-sante.gouv.fr>
- ▶ Atlas du conseil de l'ordre : www.conseil-national.medecin.fr/node/1472

Les liens et sites internet mentionnés ont été mis à jour le 2 février 2016.

Repères bibliographiques et sources

- [1] Drees. Data.drees : Professions de santé et du social. [En ligne]. www.data.drees.sante.gouv.fr/ReportFolders/reportFolders.aspx?IF_ActivePath=P,490.
- [2] Drees. Adeli. Système d'information national des professionnels de santé à exercice réglementé.
- [3] Cnamts. Snir (Système national interrégimes).
- [4] Observatoire national de la démographie des professions de santé. (2015). Rapport ONDPS 2013-2014. 208 p.
- [5] Sicart D. (2000). Les médecins. Estimations au 1er janvier 2000. *Document de travail, Collection statistiques*. Drees. n° 14. 87 p.
- [6] Conseil national de l'Ordre des médecins. (2014). Atlas de la démographie médicale en France. Situation au 1er janvier 2014. 274 p.
- [7] Drees. Site de la Statistique annuelle des établissements de santé (SAE). [En ligne]. www.sae-diffusion.sante.gouv.fr.
- [8] Eurostat. Site de l'Office statistique de l'Union européenne. [En ligne]. <http://epp.eurostat.ec.europa.eu>.
- [9] OCDE. Site de l'Organisation de coopération et de développement économiques. [En ligne]. www.oecd.org/fr/.
- [10] Centre national de gestion. (2010). Éléments statistiques sur les praticiens hospitaliers statutaires. Situation au 1er janvier 2010. 13 p.

Les liens et sites internet mentionnés ont été mis à jour le 2 février 2016.

Auteurs

François Tuffreau, Dr Anne Tallec, Marie-Christine Bournot et Marie-Cécile Goupil, ORS Pays de la Loire.

Financement

La santé observée est cofinancée par l'Agence régionale de santé et le Conseil régional des Pays de la Loire.

Citation suggérée

ORS Pays de la Loire. (2015). Médecins. In *La santé observée dans les Pays de la Loire. Édition 2015*. 7 p.

L'ORS autorise l'utilisation et la reproduction des informations présentées dans ce document, sous réserve de la mention des sources.

Cette publication est téléchargeable sur www.santepaysdelaloire.com.

ORS Pays de la Loire • Tél. 02 51 86 05 60 • accueil@orspaysdelaloire.com

